



N°3-2067 Liste des implantations et portées disponibles surwww.cofrac.fr

Numéro de dossier :	
Référence demandeur:	

Contrôle de l'audit énergétique AVANT TRAVAUX pour la fiche BAR TH 145

PHOTO BÂTIMENT



Adresse des travaux :

Date de visite

Nom :	ch3rrywolf111@gmail.com ch3rry
Adresse :	TN
Type de Logement :	

A	ch3rrywolf111@gmail.com
Accompagnateur :	
	ch3rrywolf111@gmail.com
Conclusion du constat de l'audit :	

Date saisie rapport 2024-12-17

Ce document est la propriété de la société L.A INSPECTION, il ne pourra, sans autorisation écrite être utilisé ou communiqué à des tiers. Toutes précautions utiles seront prises pour éviter sa divulgation.

Les résultats de ce contrôle ne se rapportent qu'aux parties accessibles lors de l'intervention sur site.

Le rapport établi répond aux exigences réglementaires en vigueur le jour du contrôle.

Code document: INS-047 Version: V05



Numéro de dossier :	
Référence demandeur:	

Administratif

_				
Don	nell	ır d'	nrd	rο

Nom :	mootez
Adresse :	mootez@gmail.com
Siren :	45465465

Bénéficiaire :

Nom ou personne moral :	ch3rrywolf111@gmail.com ch3rry
Adresse :	TN

Entreprise ayant effectué l'étude énergétique:

Raison sociale :	CONSEIL ETUDE ET REALISATIONS NORMANDIE
Adresse :	92 RUE DU DOCTEUR PARAT 93230 ROMAINVILLE
Siren :	897751830
Référence de l'étude	AU-ENE-PXN-LC-21062023-04
énergétique (RGE étude) :	
Numéro de diagnostiqueur	SANS OBJET
(si pertinent):	

Bureau de contrôle :

Raison sociale :	L.A INSPECTION
Adresse :	15 Rue Françoise Giroud 57280 Maizières-Lès-Metz
Siren :	918 710 492
Numéro d'accréditation	3-2067
COFRAC:	

Inspecteur :

	Nom, Prénom :	ch3rrywolf111@gmail.com ch3rry
--	---------------	--------------------------------

Compagnie d'assurance :	Assureur Lloyd's : Lloyd's Insurance Company S.A. par l'intermédiaire de Add Value
	Assurances

N° de police et date de validité :	BRCP101020 du 31/01/2024 au 31/01/2025
------------------------------------	--

 $Les\ r\'esultats\ de\ ce\ contr\^ole\ ne\ se\ rapportent\ qu'aux\ parties\ accessibles\ lors\ de\ l'intervention\ sur\ site.$

Code document : INS-047 Version : V05



Numéro de dossier :

Référence demandeur:

Contrôle du contenu de l'audit

Date de l'étude énergétique:	21/06/2023	Référence de l'audit	21/06/2023			
		énergétique:				
L'audit énergétique à été réalis	21/06/2023					
Logiciel énergétique :	21/06/2023	Version et date :	21/06/2023			
L'audit énergétique ne menti	onne pas les valeurs des consommations	conventionnelles en énergie	21/06/2023			
primair	e et en énergie finale avant et après l'op	ération				
Surface habitable déclaré :	21/06/2023	Surface habitable Mesurée :	21/06/2023			
Ecart (en %):	21/06/2023					
·						
Il est cons	Il est constaté un écart de surface habitable de plus de 10 %					
L'audit énergétique montre	21/06/2023					
inférieur à celui de la situation ir	nitiale, y compris en période de rigueur h	nivernale, notamment au travers				
de la note de calcul de dimensionnement du nouveau générateur de chauffage le cas échéant						
L'audit énergétique retranche	21/06/2023					
produc						
L'audit énergétique prend en compte des installations de chauffage qui ne sont pas fixes.			21/06/2023			
Batiment résidentiel collec	21/06/2023					



Numéro de dossier :	
Référence demandeur:	

COUP DE POUCE "Rénovation performante d'un batiment résidentiel collectif"

Scénarios de travaux	
répondant aux critères du coup	
de pouce	
·	
La consommation conventionnelle annuelle en énergie primaire après travaux, rapportée à la surface	21/06/2023
habitable du bâtiment, est inférieure à 331 kWh/(m2 .an).	
Baisse de consommation conventionnelle annuelle en énergie primaire d'au moins 35 % (sans déduction	21/06/2023
de la production d'électricité autoconsommée ou exportée) sur les usages chauffage, refroidissement et	
production d'eau chaude sanitaire	
Les émissions annuelles de gaz à effet de serre après rénovation, rapportées à la surface habitable du	21/06/2023
bâtiment, sont inférieures ou égales à la valeur initiale de ces émissions avant travaux	
Les changements d'équipements de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire le cas échéant	21/06/2023
préconisés, hors raccordement à un réseau de chaleur, ne conduisent : a. Ni à l'installation	
${\it d'\'e} quipements \ de \ chauffage \ ou \ de \ production \ d'\'eau \ chaude \ sanitaire \ consommant \ majoritairement \ du$	
charbon, du fioul ou du gaz b. Ni à une hausse des émissions de gaz à effet de serre	
Les travaux de rénovation préconisés comportent au moins un des gestes d'isolation listés cidessous:	21/06/2023
Travaux d'isolation thermique des murs couvrant au moins 75 % de la surface totale des murs donnant	21/06/2023
sur l'extérieur et mettant en œuvre un procédé d'isolation par l'intérieur ou par	
Travaux d'isolation thermique des toitures mettant en œuvre un procédé d'isolation comportant un ou	21/06/2023
des matériaux d'isolation thermique en toiture-terrasse ou en rampant de toiture et couvrant au moins	
75 % de la surface totale des toitures	
Travaux d'isolation thermique des planchers des combles perdus et des planchers bas et couvrant au	21/06/2023
moins 75 $\%$ de la surface totale des planchers des combles perdus et des planchers bas situés entre un	
volume chauffé et un sous-sol non chauffé, un vide sanitaire ou un passage	

 $Les \ r\'esultats \ de \ ce \ contr\^ole \ ne \ se \ rapportent \ qu'aux \ parties \ accessibles \ lors \ de \ l'intervention \ sur \ site.$



Numéro de dossier :	
Référence demandeur:	

Hors Coup de Pouce

Scénarios de travaux			
répondant aux critères de la			
fiche d'opération standardisée			
BAR-TH-145			
Baisse de consommation conventionnelle annuelle en énergie primaire d'au moins 35 % (sans déduction		21/06/2023	
de la production d'électricité autoconsommée ou exportée) sur les usages chauffage, refroidissement et			
production d'eau chaude sanitaire			
La consommation conventionnelle annuelle en énergie primaire après travaux, rapportée à la surface		21/06/2023	
habitable du bâtiment, est inférieure à 331 kWh/(m2 .an).			
			_

Les émissions annuelles de gaz à effet de serre après rénovation, rapportées à la surface habitable du 21/06/2023 bâtiment, sont inférieures ou égales à la valeur initiale de ces émissions avant travaux.

Les résultats de ce contrôle ne se rapportent qu'aux parties accessibles lors de l'intervention sur site.

Code document : INS-047 Version : V05